

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/III-09

REHABILITATION DU TEMPLE DES AUGUSTINS

—————

Lors du vote du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé le lancement des études pour la réhabilitation du bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins à Montauban faisant partie de l'ensemble architectural du couvent des Augustins, datant des XVII^è et XVIII^è siècles.

La réhabilitation du bâtiment existant a été traitée de façon à lui redonner sa valeur architecturale et historique, tout en offrant des volumes plus importants à chaque niveau pour une surface globale de 619 m².

L'aménagement du rez de chaussée prévoit une salle multifonctions d'une superficie de 153 m² avec entrée de 37 m², scène de 44 m², loge et rangement de 35 m², permettant l'accueil de conférences, expositions, spectacles etc...

En supprimant partiellement le plancher du premier étage à l'entrée de la salle qui se fait rue des augustins, et en déplaçant l'escalier actuel, on obtient une surface utile plus importante au rez de chaussée, de l'ordre de 269 m² ;

Le premier étage est constitué d'un balcon d'une superficie de 39 m² et d'espaces, d'une superficie globale de 97 m² dont les sanitaires.

Le second étage sous les combles offre un espace de 195 m² pouvant être cloisonné en bureaux et salle de réunion, un hall de 28 m² et des réserves de 35 m², la dépose du plafond permettant de laisser la charpente apparente, offrant des volumes plus spacieux.

Le coût de ces travaux est estimé à 921 100 € H.T, soit un coût d'opération prévisionnel de 1 150 000 euros, tous honoraires compris (mandataire et maître d'œuvre).

Dans une phase ultérieure, une extension sur le domaine de la Ville pourrait être envisagée offrant un second accès ou accès principal au bâtiment et des espaces complémentaires. Le coût de cette construction neuve est estimé aujourd'hui à 520 000 € H.T.

Je vous propose de délibérer sur le programme de travaux relatif à ce bâtiment et de lancer les procédures de désignation des maître d'œuvre et mandataire de cette opération.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision de l'Assemblée du 16 février 2006 approuvant le lancement des études pour la réhabilitation du bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme de travaux relatif à la réhabilitation du temple des Augustins estimé à 921 100 € H.T, soit un coût d'opération prévisionnel de 1 150 000 euros, tous honoraires compris (mandataire et maître d'œuvre) ;
- Décide de lancer les procédures de désignation des maître d'oeuvre et mandataire de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,